COMMISSION DEONTOLOGIE - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE -

A Paris le 6 octobre 2006

LE PRÉSIDENT

Messieurs Philippe SERRE et Christian PERRIN Représentants FO à la CAP de catégorie A de la mairie de Laval FO municipaux 95 rue de Rennes 53000 LAVAL

Messieurs.

J'ai communiqué à Monsieur le maire de Laval votre lettre du 26 août 2006, concernant l'exercice de la profession d'architecte libéral par Monsieur LE LAY précédemment directeur général des services techniques de la ville.

Vous trouverez ci-joint, copies de la réponse du maire de Laval ainsi que la lettre que je lui adresse ce jour pour préciser la portée de l'avis émis par la commission le 2 novembre 2005.

Je vous prie d'agréer Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Michel BERNARD